

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

JUN 18 1981

UNIVERSITY OF TORONTO

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

2279^e SÉANCE : 4 JUIN 1981

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2279).....	1
Hommage à la mémoire de Mme Soong Chingling, présidente honoraire de la République populaire de Chine, M. Jaime Roldós Aguilera, président de la République de l'Equateur et M. Ziaur Rahman, président de la République populaire du Bangladesh.....	1
Remerciements au Président sortant	1
Adoption de l'ordre du jour	2
La situation à Chypre : Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/14490 et Add.1)	2
Adieux à M. Mikhail Sytenko, secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité	9

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2279^e SÉANCE

Tenue à New York le jeudi 4 juin 1981, à 16 heures.

Président : M. Porfirio MUÑOZ LEDO (Mexique).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Chine, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Irlande, Japon, Mexique, Niger, Ouganda, Panama, Philippines, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2279)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La situation à Chypre :
Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/14490 et Add.1).

La séance est ouverte à 16 h 20.

Hommage à la mémoire de Mme Soong Chingling, présidente honoraire de la République populaire de Chine, de M. Jaime Roldós Aguilera, président de la République de l'Equateur et de M. Ziaur Rahman, président de la République populaire du Bangladesh

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom des membres du Conseil de sécurité, je voudrais, au début de cette séance, exprimer la peine profonde que nous éprouvons devant la disparition de la Présidente honoraire de la République populaire de Chine, Mme Soong Chingling, qui a servi son pays durant plusieurs générations avec un dévouement exceptionnel et un patriotisme à toute épreuve.

2. La communauté internationale a aussi appris avec une profonde tristesse la mort tragique du Président de la République de l'Equateur, M. Jaime Roldós Aguilera, qui incarnait la volonté démocratique de son peuple et dont la disparition a profondément ému les pays d'Amérique latine, le mien en particulier.

3. Nous déplorons aussi la mort prématurée du Président de la République populaire du Bangladesh, M. Ziaur Rahman, qui fut un dirigeant éclairé de son peuple et des pays les moins développés. Nous souhaitons que son œuvre ait des effets durables sur l'évolution institutionnelle et pacifique de son pays.

4. Je me permets de prier le représentant de la Chine ainsi que les représentants de l'Equateur et du Bangladesh auprès de l'Organisation des Nations Unies de bien vouloir transmettre aux gouvernements et aux peuples de leurs nations respectives ainsi qu'aux familles des disparus les condoléances émues du Conseil à l'occasion de ces décès si douloureux.

Sur la proposition du Président, les membres du Conseil observent une minute de silence à la mémoire de Mme Soong Chingling, du président Roldós et du président Rahman.

5. M. YANG Hushan (Chine) [*interprétation du chinois*] : Au nom de la délégation chinoise, je voudrais tout d'abord vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, pour les paroles de condoléances que vous avez prononcées au nom du Conseil de sécurité à l'occasion du décès de Mme Soong Chingling, présidente honoraire de la République populaire de Chine et vice-présidente du Comité permanent du Congrès national populaire. Mme Soong a consacré sa vie à la libération de la nation et du peuple chinois, aux côtés de M. Sun Yatsen, et figure parmi les fondateurs de la République populaire de Chine. Elle a apporté une contribution remarquable à la cause de la révolution chinoise et à l'édification de la nation ainsi qu'à l'instauration du climat d'amitié entre les peuples et à la défense de la paix dans le monde. Sa mort est une grande perte pour le peuple de Chine.

6. La délégation chinoise transmettra les condoléances prononcées ici au peuple et au Gouvernement chinois, ainsi qu'à la famille de Mme Soong.

Remerciements au Président sortant

7. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Avant d'aborder l'ordre du jour je voudrais, au nom des membres du Conseil de sécurité, rendre hommage à M. Masahiro Nisibori, représentant du Japon. Nous avons beaucoup apprécié la façon dont il s'est acquitté de son mandat. Il serait difficile, en effet, de rivaliser d'efficacité avec M. Nisibori. Il a résolu tous les problèmes qui se sont présentés au cours du mois de mai sans l'ombre d'un conflit. Il a ainsi accru son prestige personnel de diplomate ainsi que celui de son pays, grande nation stable et indépendante.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation à Chypre :

Rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre (S/14490 et Add.1)

8. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je dois informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Chypre, de la Grèce et de la Turquie, des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à prendre part aux délibérations du Conseil sur ce point de l'ordre du jour. Conformément à l'usage, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Mavrommatis (Chypre), M. Katapodis (Grèce) et M. Kirça (Turquie) prennent place à la table du Conseil.

9. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je souhaite rappeler qu'au cours des consultations, les membres du Conseil ont convenu d'adresser également une invitation à M. Nail Atalay, aux termes de l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter M. Atalay, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire.

Il en est ainsi décidé.

10. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : En temps utile, je demanderai à M. Atalay de bien vouloir prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

11. Le Conseil va maintenant aborder l'examen du point à l'ordre du jour. Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'opération des Nations Unies à Chypre pour la période allant du 1^{er} décembre 1980 au 27 mai 1981. Les membres du Conseil sont également saisis du texte d'un projet de résolution, distribué sous la cote S/14500, qui a été préparé sur la base des consultations menées par le Président.

12. Je crois comprendre que le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je mettrai ce projet de résolution aux voix.

Il est procédé au vote à main levée.

Par 14 voix contre zéro, le projet de résolution est adopté [résolution 486 (1981)].

Un membre (Chine) n'a pas participé au vote.

13. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais donner la parole au Secrétaire général qui souhaite faire une déclaration.

14. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (*interprétation de l'anglais*) : J'ai pris acte de la résolution que le Conseil de sécurité vient d'adopter et je tiens à assurer le Conseil que je prends les mesures voulues pour lui donner effet.

15. Conformément aux termes de cette résolution, la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre continuera de s'acquitter de ses responsabilités le long des lignes du cessez-le-feu et dans la région comprise entre ces lignes de même que de ses fonctions humanitaires pendant une autre période de six mois. Je sais que, bien que les effectifs de la Force aient été réduits de 110 hommes, elle reste pleinement à même de mener à bien sa tâche.

16. Je suis également chargé, aux termes de la résolution, de poursuivre ma mission de bons offices. Grâce à mon rapport du 27 mai 1981, les membres du Conseil savent que je m'acquitte activement de cette mission. Les entretiens intercommunautaires doivent entrer dans une phase active au début de juillet et les parties m'ont laissé entendre qu'elles sont prêtes maintenant à faire un réel effort en vue d'un règlement d'ensemble, lequel comprendra l'examen conjugué des aspects constitutionnels et territoriaux du problème. Mon représentant spécial, M. Gobbi, a passé la semaine qui vient de s'écouler au Siège, à New York; nous avons eu, mes collaborateurs et moi-même, des consultations avec lui sur la meilleure manière d'aider les parties au cours de cette phase des entretiens qui nous attend. Je suis resté personnellement en contact avec tous les intéressés aux niveaux appropriés pour faciliter les négociations.

17. Je tiens aussi à mentionner le pas significatif franchi le 22 avril lorsque M. Gobbi a annoncé, en mon nom, qu'un accord était intervenu sur le mandat du Comité sur les personnes disparues. Je vais bientôt nommer M. Claude Pilloud, fonctionnaire choisi par le Comité international de la Croix-Rouge à cette fin, avec l'accord des deux parties, comme troisième membre du Comité. Je compte que le Comité commencera à travailler sans retard et qu'il trouvera la solution tant attendue à ce problème humanitaire.

18. En conclusion, je voudrais une fois de plus dire ma reconnaissance à mon représentant spécial, M. Gobbi, ainsi qu'au commandant, le général Greindl, aux officiers et aux hommes de la Force, de même qu'au personnel civil. Mes remerciements vont aussi, une fois de plus, aux gouvernements qui ont le lourd fardeau de fournir des contingents à la Force, ainsi qu'aux contributeurs financiers pour l'appui qu'ils apportent à cette importante opération de maintien de la paix.

19. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le premier orateur est le représentant de Chypre. Je lui donne la parole.

20. M. MAVROMMATIS (Chypre) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, par votre intermédiaire, et par celui des représentants de la Chine, de l'Equateur et du Bangladesh, transmettre les sincères condoléances du Gouvernement et du peuple de Chypre de même que de ma délégation aux gouvernements, aux peuples et aux familles de la Présidente honoraire de la Chine, du Président de l'Equateur et du Président du Bangladesh.

21. Je voudrais, Monsieur le Président, vous adresser maintenant mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Nous sommes convaincus que votre expérience et vos qualités, que nous avons pu admirer à maintes reprises, marqueront votre mandat. Notre plaisir de vous voir présider le Conseil est dû non seulement au respect que nous éprouvons pour votre personne mais aussi à l'admiration que nous avons pour votre grand pays, champion de tant de nobles causes dans le domaine international et chef de file du tiers monde, un pays avec lequel le mien a des relations très étroites.

22. Mais je manquerais à mes devoirs si je n'adressais pas également mes félicitations au Président sortant du Conseil, M. Nisibori, représentant du Japon, qui a traité de façon si compétente les questions relatives à la réunion d'aujourd'hui du Conseil de sécurité.

23. En outre, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, de m'avoir donné l'occasion de m'adresser au Conseil, et vous dire combien nous apprécions que vous ayez, par la résolution qui vient d'être adoptée, prolongé — avec l'assentiment du Gouvernement de la République de Chypre — le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour une nouvelle période de six mois.

24. Notre intervention deux fois par an devant le Conseil de sécurité et les résolutions qui s'ensuivent, bien qu'indispensables à la préservation dans mon pays des conditions pacifiques nécessaires à la poursuite du dialogue sont aussi un triste constat du peu d'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à faire appliquer les principes de la Charte et les normes impératives du droit international et de la justice à un petit pays sans défense dans le cas duquel ces principes ont été violés de façon flagrante.

25. C'est en même temps peu encourageant pour les milliers de réfugiés et personnes déplacées qui doivent contempler leurs foyers ancestraux, y compris ceux de Varosha — qui est un des éléments prioritaires de l'accord en 10 points du 19 mai 1979 [S/13369, par. 51] — de l'autre côté de la zone démilitarisée qui est à la fois si proche et si éloignée.

26. Le Conseil de sécurité a une fois de plus manifesté son appui au processus des entretiens

intercommunautaires, que nous considérons comme étant le meilleur moyen de trouver une solution à l'aspect interne du problème de Chypre. Bien que j'aie eu l'occasion de dire devant le Conseil en décembre dernier que les entretiens intercommunautaires "peuvent s'avérer lents et laborieux et c'est pourquoi nous nous sommes armés de beaucoup de patience et de bonne volonté", j'ai ajouté "même la patience a ses limites" [2257^e séance, par. 20].

27. Les six mois qui se sont écoulés depuis ont prouvé que cette déclaration était justifiée, mais nous avons presque épuisé cette patience et cette bonne volonté pour vivre avec le manque de résultats tangibles de ce processus. Car, en résumé, on pourrait dire que ces négociations sont encore vivantes mais qu'elles n'ont produit jusqu'à présent aucun résultat. Plus significatif encore est le fait que, neuf mois après la reprise des entretiens, il reste un aspect important du problème sur lequel aucune proposition concrète n'a été faite, à savoir l'aspect territorial.

28. Nous ne pouvons que manifester l'espoir que les promesses qui ont été faites seront tenues, que les déclarations seront suivies d'actes et, par-dessus tout, qu'on aura la volonté politique nécessaire permettant d'arriver à la conclusion satisfaisante du dialogue intercommunautaire comme l'exigent les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et comme le prévoient les accords de haut niveau du 12 février 1977 [S/12323, par. 5] et du 19 mai 1979 qui fournissent le cadre de la solution à ce problème. Car — ne nous trompons pas — ce n'est que par la mise en œuvre des accords conclus jusqu'à présent et en prenant d'autres mesures constructives dans la bonne direction que nous pouvons espérer résoudre le problème de Chypre.

29. Le moment est venu de nous rendre compte qu'une juste solution de ce problème, fondée sur les principes et résolutions de l'Organisation des Nations Unies, les instruments internationaux, spécialement en ce qui concerne les droits de l'homme, et les accords existants serait de l'intérêt de toutes les communautés et de toute la population de Chypre. Nous sommes à un moment de notre histoire où l'intérêt suprême de notre pays exige que nous oublions et pardonnions les erreurs et injustices qui ont été commises et que nous nous concentrons sur ce qu'il faut faire pour le pays dans son ensemble et pour son avenir.

30. Nous espérons que les augures positifs auxquels le Secrétaire général a fait allusion dans son rapport se traduiront par des propositions concrètes, y compris des propositions sur l'aspect territorial, qui pourront être présentées au début du mois de juillet, et que nous pourrions célébrer l'anniversaire de la présente reprise des entretiens par des premiers résultats positifs, ce qui permettra d'entrevoir une solution permanente.

31. Toutefois, je tiens à bien préciser que les propositions qui doivent être soumises par l'autre

partie ne devraient pas être une réaffirmation de positions anciennes, ne devraient pas être un effort continu visant à légaliser les faits accomplis et ne devraient pas saper l'ordre juridique de la République, mais être pragmatiques et raisonnables et contenir les éléments nécessaires susceptibles de permettre des négociations sérieuses.

32. Un autre aspect, le plus tragique peut-être du drame chypriote, est celui des personnes portées disparues et, à cet égard, nous sommes en présence d'une évolution qui nous donne une raison de nous réjouir. Nos efforts constants à Chypre et ailleurs nous ont conduits à un accord pour la création d'un organisme d'enquête destiné à retrouver la trace des personnes portées disparues à la suite du conflit armé à Chypre et à en rendre compte. La partie chypriote grecque a nommé son représentant à cet organisme et les deux parties ont également donné leur assentiment à la nomination d'un représentant désigné par le Secrétaire général. Nous espérons sincèrement que l'organisme d'enquête commencera ses travaux immédiatement et que, comme le Secrétaire général vient de le dire, il aboutira le plus rapidement possible à des conclusions positives, ce qui permettra d'alléger la douleur et les souffrances de tous les intéressés. Je dirai aussi qu'outre son aspect éminemment humanitaire, cette initiative est de bon augure. Espérons qu'elle sera suivie bientôt de développements non moins positifs en ce qui concerne les efforts déployés en vue de la solution globale du problème de Chypre.

33. En conclusion, je voudrais réitérer notre confiance dans le Secrétaire général et lui exprimer à nouveau notre sincère reconnaissance et nos remerciements pour le dévouement, le zèle et la compétence avec lesquels il s'acquitte de ses tâches concernant Chypre. Nous tenons également à remercier ses collaborateurs si compétents, qu'il soient ici ou à Chypre, à savoir MM. Urquhart, Pérez de Cuéllar, Gobbi, Sherry, Picco et Schlittler-Silva, qui ont eux aussi travaillé si durement et contribué grandement aux efforts entrepris en vue de la solution du problème de Chypre. Nos remerciements vont également au commandant actuel et aux commandants précédents ainsi qu'aux officiers et hommes de troupe de la Force et aux pays qui lui fournissent des contingents et assument une partie notable des frais. Nous tenons également à remercier les pays qui contribuent au Compte spécial de la Force.

34. Enfin, je tiens à prononcer des paroles spéciales de reconnaissance et de remerciements à M. Pérez de Cuéllar qui vient de quitter son poste de secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Qu'il me soit permis de dire que nous avons grandement admiré ses qualités personnelles, sa grande compétence ainsi que le dévouement qu'il a apporté dans toutes les tâches qu'il a entreprises, notamment à Chypre, que ce soit comme représentant spécial du Secrétaire général ou comme Secrétaire général adjoint, ici, à New York. Le peuple et le Gouvernement de Chypre se souviendront

de son importante contribution, de même, en vérité, que nous tous dont, dès le début, il a gagné la confiance.

35. Une fois encore, je terminerai en exprimant l'espoir que lorsque, dans six mois, je reviendrai devant le Conseil, il me sera donné de dire quelque chose de positif sur les entretiens. Nous sommes prêts à travailler d'arrache-pied dans cette direction mais l'autre partie voudra-t-elle vraiment, cette fois, faire de même, ou, une fois encore, va-t-elle tourner en dérision le processus de négociation ? Dans l'interval, j'estime que je suis dans l'obligation de mettre le Conseil en garde contre tous actes de provocation tels que les violations répétées de l'espace aérien de la République de Chypre par des chasseurs à réaction turcs qui se sont produites les 1^{er} et 2 juin dernier. De tels actes ne sauraient que nuire très grandement aux négociations en cours.

36. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole au représentant de la Grèce.

37. M. KATAPODIS (Grèce) [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais commencer cette intervention en exprimant aux représentants de la République de Chine, de l'Equateur et du Bangladesh les bien sincères condoléances de mon gouvernement à l'occasion du décès de la Présidente honoraire de la Chine, du Président de l'Equateur et du Président du Bangladesh.

38. Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à l'importante fonction de président du Conseil de sécurité pour le mois de juin. Au cours des trois années que j'ai passées en tant qu'ambassadeur dans votre beau pays, j'ai eu l'occasion d'apprécier vos remarquables qualités d'homme d'Etat et d'éminent érudit. Je suis certain que sous votre direction, cet organe suprême de l'Organisation des Nations Unies s'acquittera de ses tâches avec efficacité et succès. Je tiens également à remercier, par votre entremise, les membres du Conseil de m'avoir donné l'occasion d'exprimer le point de vue de mon gouvernement sur la question à l'ordre du jour.

39. Le Conseil de sécurité vient une fois encore de proroger le mandat de la Force. Cette prorogation n'est autre chose qu'un constat de l'échec de l'Organisation dans sa mission, qui est de garantir l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats Membres, en particulier des petits pays. Tous les six mois, la communauté internationale, qu'il s'agisse de Chypre, du Liban, des territoires arabes occupés ou d'autres parties du monde, reconnaît son impuissance à imposer les principes de la Charte et à obliger les agresseurs à évacuer les territoires qu'ils ont occupés par la force, en violation des règles les plus élémentaires du droit international.

40. Dans le cas de Chypre, les deux dernières années ont été des années d'espérance, mais aussi de déception. Je dis espérance, parce que l'accord du 19 mai 1979 [S/13369, par. 51] a donné l'impression qu'enfin les négociations longues et stériles entre les deux communautés allaient déboucher sur un règlement qui permettrait aux habitants de cette malheureuse île de vivre en paix et aux réfugiés de rentrer dans leurs foyers. Mais déception aussi, dis-je, parce que rien de tout cela n'a été accompli. Malgré les efforts louables du Secrétaire général et de ses collaborateurs qui méritent la reconnaissance de tous les Chypriotes, malgré le dévouement de la Force qui donne aux victimes de l'agression un sentiment de sécurité relative, aucun progrès véritable n'a été constaté dans le dialogue. Il ne serait pas utile en ce moment, alors que les entretiens se poursuivent, de chercher à rejeter la faute de cette situation sur telle ou sur telle partie. Cependant, il est incontestable que, près de sept ans après l'invasion de 1974, les troupes étrangères continuent d'occuper 40 p. 100 du territoire de la République de Chypre, tandis qu'un tiers de la population continue de vivre loin de ses foyers.

41. Les entretiens intercommunautaires sont parvenus à une phase décisive. Il n'est pas possible de les prolonger indéfiniment. La partie responsable de la tragédie chypriote actuelle a le devoir, l'obligation morale, même, dirai-je, dans son propre intérêt politique, de faire un effort sérieux pour parvenir à un règlement pacifique et équitable du problème. Il est indubitable que l'autre partie est plus que disposée à accomplir pareil effort de son côté.

42. Les récriminations, même si elles donnent parfois aux victimes une certaine satisfaction, ne servent jamais à résoudre les problèmes politiques. Malheureusement, nous vivons à une époque qui sanctionne le droit du plus fort. L'ordre du jour du Conseil de sécurité est une énumération presque infinie de problèmes insolubles du fait de l'intransigeance de ceux qui méprisent les droits des peuples. Le cas de Chypre en est un parfait exemple. Cependant, le problème pourrait être résolu si nous permettions aux protagonistes, c'est-à-dire aux deux communautés, de rechercher un règlement satisfaisant sans l'ingérence d'éléments extérieurs qui cherchent, en fait, plus à favoriser leurs propres desseins que le bien-être des Chypriotes. Peut-être aujourd'hui l'occasion dernière de parvenir à un accord qui permettrait de maintenir l'indépendance, l'unité, l'intégrité territoriale et le non-alignement de la République de Chypre, s'offre-t-elle à nous. Il serait véritablement regrettable que cette occasion soit perdue faute d'une hauteur de vue politique de la part de ceux qui ont provoqué la crise actuelle.

43. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Grèce de s'être exprimé dans ma propre langue et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

44. L'orateur suivant est M. Nail Atalay, que le Conseil a invité, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

45. M. ATALAY (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie ainsi que tous les membres du Conseil de me donner l'occasion de prendre la parole aujourd'hui devant le Conseil.

46. Qu'il me soit également permis, au nom de mon gouvernement et en mon nom propre, d'exprimer mes remerciements et ma gratitude au Secrétaire général et à ses collaborateurs au Secrétariat et sur le terrain — notamment à MM. Urquhart, Gobbi, Sherry, Picco et Schlittler-Silva — ainsi qu'au personnel militaire et civil qui a fait de son mieux pour parvenir à une solution juste et durable du problème de Chypre. En outre, je voudrais aussi remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pérez de Cuéllar, qui a tout récemment quitté le Secrétariat, et le général James Quinn, dont les fonctions de commandant de la Force viennent de prendre fin. Les excellents résultats qu'ils ont obtenus dans l'accomplissement de leur très difficile tâche ne seront pas oubliés par la patrie chypriote turque. Nous leur souhaitons tout le bonheur et le succès possibles dans leurs tâches futures.

47. Je voudrais également saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue au nouveau commandant de la Force, le général Guenther Greindl, et l'assurer de notre entière coopération dans la tâche délicate qui l'attend.

48. Le Conseil de sécurité vient d'adopter une résolution sur la prorogation du mandat de la Force jusqu'au 15 décembre 1981. Au troisième alinéa du préambule de la résolution, il est fait référence au "Gouvernement chypriote". Je dois immédiatement signaler, une fois de plus, que cette référence est à la fois inappropriée et ambiguë. Le Gouvernement légitime de Chypre, tel qu'il a été établi par le Traité de 1960¹, était un gouvernement bicommunautaire. Les Chypriotes turcs participaient à tous les niveaux de l'administration et, sans une telle participation, un gouvernement légitime n'aurait pu naître. Cependant, en décembre 1963, les dirigeants grecs ont monté un coup d'Etat contre cette légitimité et ont expulsé les Chypriotes turcs du gouvernement bicommunautaire. Le but que nous recherchons par l'intermédiaire des entretiens intercommunautaires est de restaurer un gouvernement légitime pour représenter les deux communautés. La référence dans le texte à l'administration chypriote grecque en tant que prétendu Gouvernement chypriote confère donc d'emblée à cette résolution un caractère inacceptable.

49. Toutefois, le Gouvernement de l'Etat fédéré turc de Kibris souscrit à la décision tendant à proroger le mandat de la Force et m'a chargé de faire part au Conseil de son accord. Comme je l'ai déjà souligné à maintes reprises au cours des réunions du Conseil le

modus operandi de la Force doit être modifié et son mandat actuel révisé en conséquence.

50. La situation dont il est fait mention au paragraphe 13 du rapport du Secrétaire général doit être comprise à la lumière de ce qui suit : conformément à son mandat primitif de 1964, la Force a pour fonction : "de faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir toute reprise des combats et, selon qu'il conviendra, de contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public ainsi qu'au retour à une situation normale" [résolution 186 (1964)]. En vertu de ce mandat, la Force n'a pas de fonction légitime à remplir dans la partie nord de Chypre et l'on estime approprié que la Force se réorganise, compte tenu de son mandat et de la situation actuelle à Chypre. Si cela est fait, 30 p. 100 du personnel de la Force suffiraient à contrôler les lignes du cessez-le-feu et à s'acquitter dûment de son mandat.

51. Le fait que nombre de membres de la Force restent oisifs dans certains postes de contrôle inutiles dans le nord doit affecter le moral de ses propres effectifs et coûte inutilement cher aux pays contributeurs. Eu égard aux pays contributeurs et à l'Etat fédéré turc de Kibris, il conviendrait de revoir rapidement le rôle que doit remplir la Force dans le nord.

52. En outre, dans la résolution qui vient d'être adoptée, le Conseil prie le Secrétaire général de poursuivre sa mission de bons offices dans le cadre des entretiens intercommunautaires. Mon gouvernement se félicite de cette demande, qu'il appuie sincèrement, et fera de son mieux pour que la mission du Secrétaire général soit couronnée de succès.

53. Cependant, en ce qui concerne la reprise, en août dernier, des entretiens intercommunautaires, le cinquième alinéa du préambule et le paragraphe 2 de la résolution ne reflètent pas de manière concrète les bases sur lesquelles s'est appuyée la reprise des entretiens. Le dialogue intercommunautaire a repris et se poursuit sur la base de la déclaration d'ouverture prononcée le 9 août 1980 par le Secrétaire général [S/14100, annexe], qui contient l'accord de haut niveau du 12 février 1977 [S/12323, par. 5], l'accord en 10 points du 19 mai 1979 [S/13369, par. 51] ainsi que d'autres éléments importants. Bien que nous ayons souhaité modifier le libellé de ces deux paragraphes du texte de manière à les rendre conformes à la situation véritable, nous n'avons pas voulu trop insister sur ce point afin de ne pas créer d'impasse dans les circonstances actuelles.

54. Je voudrais maintenant traiter d'une autre très importante question qui, à dessein ou non, n'est pas prise au sérieux par certains milieux : il s'agit du principe de l'égalité.

55. Le problème de Chypre consiste en un différend entre deux communautés nationales, les Chypriotes

turcs et les Chypriotes grecs, lesquels jouissaient de droits égaux sur le plan politique, aux termes de l'association binationale créée en 1960. Les entretiens intercommunautaires ont lieu entre les représentants de ces deux communautés sur un pied d'égalité et sous les auspices du représentant du Secrétaire général à Chypre.

56. Nous ne pourrions ni ne saurions abandonner ne fût-ce qu'un iota de ce principe d'égalité. Par conséquent, chaque fois qu'il est fait mention des négociations intercommunautaires ou du statut respectif de chaque communauté, ce principe d'égalité doit être respecté, et les représentants, du niveau le plus élevé au niveau le plus bas, doivent être traités sur un pied d'égalité, conformément à ce principe.

57. Je tenais à apporter ces éclaircissements et je suis certain que le Conseil prendra note de ces faits.

58. Les membres du Conseil ont déjà constaté, à la lecture du paragraphe 59 du rapport du Secrétaire général, qu'un accord a été conclu le 22 avril 1981 à Chypre par les deux parties, les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs, sur la création d'un Comité d'enquête sur les personnes portées disparues.

59. Le représentant de l'Etat fédéré turc de Kibris à ce comité, M. Latife Birgen, a fait la déclaration suivante à ce propos :

"... L'Etat fédéré turc de Kibris estime que l'accord conclu sur cette question humanitaire qui affecte de très près les deux communautés constitue un événement constructif et positif.

"Les pertes de vies subies par le peuple chypriote turc durant les combats intercommunautaires qui ont commencé en décembre 1963 et les problèmes humanitaires auxquels il a dû faire face sont bien connus de tous. Depuis lors, la question des personnes portées disparues suscite une profonde angoisse pour chaque Chypriote turc. Mais cette question des personnes portées disparues, qui est documentée par les rapports du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, n'a jamais été exploitée à des fins politiques par la partie chypriote turque.

"Cependant, depuis juillet 1974, on a profité de chaque occasion pour tirer parti de cette question sur le plan politique, et ce aux dépens de la communauté chypriote turque. On a poussé cette exploitation jusqu'à demander à la communauté chypriote turque de rendre compte des Chypriotes grecs portés disparus à la suite des luttes intestines qui avaient eu lieu pendant le coup d'Etat du 15 juillet 1974, dont les objectifs ne sont que trop connus. Cette question a été présentée à l'opinion mondiale dans une fausse perspective qui ne correspond nullement à la réalité.

“Dès le début, la partie chypriote turque a plaidé pour que cette question soit réglée d’une façon humanitaire afin d’alléger les souffrances des familles des personnes portées disparues dans les deux communautés et a appuyé, par sa bonne volonté, toute initiative qui ne se prêtait pas à une exploitation politique.

“En fait, durant les contacts qui ont commencé ces derniers mois à la suggestion de l’Organisation des Nations Unies, la partie chypriote turque a adopté la même attitude positive et a fait une contribution constructive pour que ces efforts aboutissent à une conclusion acceptable. En conséquence, il a maintenant été décidé de créer un comité de trois membres comprenant, outre les représentants des deux communautés, un fonctionnaire du CICR. Ce comité s’acquittera de sa tâche sur la base du consensus.

“Certes, le fait qu’un accord soit intervenu sur la création de ce comité constitue un événement favorable qui permettra de résoudre enfin une question humanitaire et favorisera la poursuite du dialogue entre les deux communautés.

“Nous espérons que, grâce à cet accord, on cessera d’exploiter cette question humanitaire et que seules des considérations objectives et humanitaires guideront les activités du Comité.”

60. Je souhaite également la bienvenue au troisième membre du Comité, M. Claude Pilloud, et je tiens à l’assurer de la coopération de ma communauté. Je suis certain que ses profondes connaissances dans ce domaine humanitaire seront des plus utiles au Comité durant ses délibérations.

61. Pour terminer, nous pensons que la seule façon de garantir une paix durable à Chypre est de créer une fédération bicommunautaire et bizonale dans laquelle chacune des deux communautés de l’île pourrait gérer ses propres affaires intérieures sans ingérence ou obstacle de la part de l’autre communauté. A cet effet, nous avons présenté des propositions qui seront discutées au cours des entretiens intercommunautaires et qui portent notamment sur l’égalité entre les partenaires chypriotes grecs et chypriotes turcs, parce qu’il ne peut y avoir de fédération sans égalité entre les unités qui la composent.

62. Nous, Chypriotes turcs, espérons qu’un âge d’or sera instauré à Chypre, dans lequel les deux communautés pourront vivre harmonieusement côte à côte, en se partageant également le fardeau des tâches gouvernementales. Ce n’est que grâce à des mesures positives adoptées dès maintenant que les générations futures de Turcs et de Grecs pourront apprendre à vivre en tant que partenaires à Chypre, et le dialogue intercommunautaire est la seule voie qui permettra aux deux communautés nationales de parvenir à la paix.

63. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l’espagnol*) : L’orateur suivant est le représentant de la Turquie, à qui je donne la parole.

64. M. KIRCA (Turquie) : Je me dois, Monsieur le Président, au début de mon intervention de m’associer, au nom du Gouvernement et du peuple turcs, aux condoléances émues que le Conseil de sécurité a présentées par votre voix aux gouvernements et peuples intéressés pour la mort de la Présidente honoraire de la République populaire de Chine, du Président de l’Equateur et du Président de la République populaire du Bangladesh.

65. Monsieur le Président, le Conseil se réunit aujourd’hui peu après que vous ayez assumé sa présidence pour le mois de juin. Je vous présente donc mes plus vives félicitations ainsi que mes vœux les plus sincères de succès dans l’accomplissement de votre tâche si difficile et si délicate. Etant donné les relations traditionnelles d’amitié entre la Turquie et la Grèce, soyez donc assuré de notre pleine coopération. Je n’ai pu vous adresser mes félicitations en espagnol et j’admets que là, et là seulement, l’ambassadeur de la Grèce a marqué un point sur moi. Qu’il me soit permis, Monsieur le Président, de faire également état de notre satisfaction toute particulière au sujet de la conduite objective et constructive des consultations habituelles que vous avez si admirablement menées à terme sur ce point de l’ordre du jour.

66. Avant d’aborder la substance de notre débat, je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude sincère au général de division James Quinn qui, en sa qualité de commandant de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, a rendu des services exemplaires. Nous lui souhaitons plein succès dans ses activités futures. Nous voudrions également souhaiter la bienvenue au nouveau commandant, le général de division Guenther Greindl. Je voudrais réitérer notre volonté ferme de lui offrir notre coopération dans l’accomplissement de ses fonctions.

67. Je crois que je puis compter sur votre indulgence si je prends encore de votre temps pour rendre un particulier hommage à M. Javier Pérez de Cuéllar, secrétaire général adjoint pour les affaires politiques, qui vient de quitter son poste à l’Organisation des Nations Unies, ayant été appelé à d’autres hautes fonctions par le Gouvernement du Pérou. M. Pérez de Cuéllar est un homme aux qualités exceptionnelles, au charme particulier et à la personnalité fortement caractérisée par son approche humaine et flexible, et il a rendu des services très éminents durant plusieurs années aux différents échelons de l’Organisation des Nations Unies à la recherche d’une solution au problème de Chypre. Sa contribution et son empreinte personnelle sur le déroulement des événements seront toujours gravées dans nos esprits. Nous lui sommes reconnaissants et lui souhaitons plein succès dans sa vie future.

68. Encore une fois, en dépit de notre désir manifeste pour le contraire, mon pays se trouve dans l'obligation de prendre la parole devant le Conseil de sécurité sur la question de Chypre. A la dernière réunion du Conseil sur la question en décembre 1980 [2257^e séance], j'avais clairement indiqué que toute discussion ici sur Chypre, dans les circonstances actuelles, serait non seulement peu opportune mais aussi nuisible à la recherche d'une solution par l'intermédiaire des négociations intercommunautaires en cours. Néanmoins, nous sommes ici pour répéter encore une fois cet exercice peu utile. Je serai donc bref et j'essaierai d'éviter les polémiques, même si le ton monte de l'autre côté pour des raisons circonstancielles explicables, ou peu explicables, comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui.

69. En premier lieu, nous prenons note avec satisfaction du fait que les négociations intercommunautaires se poursuivent. Ces négociations constituent à nos yeux le seul moyen valable pour la recherche d'une solution juste et durable au problème de Chypre. Il est vrai que la fréquence des réunions prévues a été diminuée d'un commun accord afin de permettre aux deux communautés de tenir leurs élections respectives dans leur propre secteur. Néanmoins, le dialogue entre les deux communautés avait été maintenu sans être interrompu.

70. Nous sommes aussi particulièrement satisfaits de constater qu'à la suite d'un processus prolongé de diplomatie de navette, un grand pas en avant avait été réalisé dans la solution d'un problème délicat et humanitaire, c'est-à-dire la question des personnes portées disparues. En fait, un comité composé de trois membres chargé d'étudier cette question a été finalement constitué grâce, en grande partie, aux efforts inlassables du Secrétaire général, de son représentant spécial à Chypre et de leurs collaborateurs à New York et à Nicosie, mais aussi en raison de la persévérance et de la volonté des deux parties. Nous espérons que le Comité sera en mesure de résoudre cette question rapidement d'une manière effective. La solution de cette question sensible aidera sans doute à éliminer une source constante de tension qui a empoisonné les relations entre les communautés turque et grecque de Chypre.

71. L'accord sur la question des personnes portées disparues prouve que la patience et la persévérance ne sont pas toujours sans récompense, et que du moment où les deux parties désirent sincèrement arriver à un accord raisonnable et tiennent compte de leurs besoins et de leurs demandes légitimes respectifs, il est en fait possible d'aboutir à un accord, et que l'on peut obtenir des progrès quand les deux communautés s'engagent dans des négociations sérieuses, sur un pied d'égalité et sans intervention extérieure.

72. Nous espérons que cet accord sera l'avant-signé des développements futurs positifs dans la solution du problème de Chypre. Nous voulons croire que dans la

période qui suit les élections de part et d'autre et le processus de réorganisation qui en découlerait éventuellement dans les deux communautés, les deux parties pourront être en mesure de faire des progrès concrets dans les négociations intercommunautaires. Evidemment, tout progrès dépendra des efforts mutuels des deux côtés. Chaque communauté doit essayer d'avancer des idées, basées sur le principe de l'équité, au sujet des préoccupations particulières de l'autre partie. A ce propos, je dois remarquer que c'est la seule communauté turque qui a fait montre de flexibilité dans certains domaines de ces négociations. Il est tout à fait clair qu'il n'y aura aucun progrès si l'une des parties est seule tenue de faire des concessions. Le progrès ne peut être obtenu que par des concessions mutuelles et non par des prises de position irréalistes et même, dans certains pays, en retrait des accords déjà passés et surtout pas, c'est certain, par des accusations unilatérales ou des envolées oratoires.

73. A l'égard des négociations intercommunautaires nous partageons les soucis exprimés par le Secrétaire général dans son rapport publié sous la cote S/14490 et il peut compter sur notre plein appui dans la poursuite de sa mission de bons offices. Le Gouvernement turc a toujours exprimé sa gratitude au Secrétaire général pour ses efforts inlassables visant à résoudre le problème de Chypre. Dans l'avenir, nous prêterons, comme ce fut le cas dans le passé, notre coopération au Secrétaire général.

74. Avant de présenter nos vues sur la résolution qui vient juste d'être adoptée par le Conseil, je voudrais faire une brève remarque sur le rapport du Secrétaire général. Nous éprouvons certaines difficultés avec le libellé de ce rapport, ce qui n'était pas tout à fait le cas pour ce qui est du texte du rapport précédent. Nous comprenons que ces difficultés aient pu découler de la hâte avec laquelle ce rapport a été préparé; pourtant, je me sens dans l'obligation de m'arrêter sur un point précis afin de le consigner dans le compte rendu de cette réunion. L'égalité des deux communautés nationales de Chypre, à savoir la communauté chypriote turque et la communauté chypriote grecque, ne trouve pas son reflet dans les titres utilisés pour désigner les responsables respectifs des deux côtés. Les responsables de la communauté chypriote grecque sont présentés d'une manière erronée comme des représentants du Gouvernement de Chypre. Sans aucun doute, la référence faite au "Gouvernement chypriote" dans le rapport peut induire en erreur car elle vise un organe étatique qui a cessé d'exister sur le plan juridique aussi bien que sur le plan des faits depuis la fin de décembre 1963. Je ne veux pas entrer dans le détail de ce qui a été depuis longtemps expliqué et soutenu par la Turquie. Je me bornerai à ce sujet à me référer à la lettre que j'ai adressée au Secrétaire général le 14 avril de cette année [S/14445]. Pour ce qui est de la justice, pour ce qui est du respect des traités internationaux, des dispositions constitutionnelles, pour ce qui est donc de la responsabilité de la crise, il y a des points

suffisamment édifiants. Je n'y reviendrai pas. Je voudrais simplement faire certaines remarques sur cette question particulière dans le contexte de la résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil.

75. La référence relative au "Gouvernement chypriote" qui est faite au troisième alinéa du préambule, comme celle qui est faite dans le rapport du Secrétaire général, est totalement inappropriée. Notre position à cet égard est bien connue du Conseil. Cette position continue d'être valable et reste inchangée. Etant donné que nous avons exposé encore une fois nos vues dans le document que je viens de citer, je voudrais ici me contenter de porter à la connaissance des membres du Conseil que l'accord donné par la Turquie aux efforts de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies à Chypre sera conditionné par notre position au sujet du "Gouvernement chypriote".

76. Une autre remarque que je voudrais faire au sujet de la résolution qui vient d'être adoptée est la suivante : les diverses réserves et positions formulées par la Turquie au sujet des résolutions antérieures de l'Organisation des Nations Unies mentionnées dans ce texte continuent d'être valables et restent inchangées.

77. Au cours des consultations, nous avons proposé qu'une référence soit faite à la déclaration d'ouverture du Secrétaire général, du 9 août 1980 [S/14100, annexe] au paragraphe 2 de la résolution. Nous avons formulé cette demande car nous pensons que le libellé actuel de la résolution est loin de se faire l'écho des développements et des réalités des 12 mois passés. A la dernière réunion du Conseil consacrée à la question, j'avais expliqué que les négociations intercommunautaires avaient été reprises à la suite d'une déclaration faite par le Secrétaire général en août 1980. Cette déclaration, qui fait état non seulement des accords de haut niveau de 1977 [S/12323, par. 5] et de 1979 [S/13369, par. 51], mais aussi de certains éléments de fond importants, a pu créer le cadre adéquat pour la reprise des négociations intercommunautaires. Nous comprenons que le Conseil préfère, pour des raisons d'ordre purement pratique, maintenir inchangé le libellé des résolutions, mais je me dois de souligner que mon gouvernement interprète le texte de cette résolution, particulièrement la mention faite à la reprise des négociations intercommunautaires, à la lumière des considérations que je viens d'indiquer.

78. Dans le dispositif de la résolution, le Conseil prolonge le mandat de la Force encore pour six mois. Etant donné que M. Nail Atalay, représentant de l'Etat turc fédéré de Chypre, vient d'informer le Conseil du consentement de ses autorités, pour notre part nous aussi acceptons ce renouvellement. Toutefois, l'on doit prendre dûment note du fait que M. Atalay vient de souligner la nécessité, comme il l'a fait par le passé, de réviser le mandat de la Force établi en 1964 afin de l'adapter aux circonstances existant à Chypre. Nous devons noter ici que des réductions limitées de certains contingents nationaux pourraient

être considérées à cet effet comme un pas dans la bonne direction.

79. Avant de conclure mes remarques, je voudrais exprimer notre profonde reconnaissance au Secrétaire général ainsi qu'à ses collaborateurs pour les efforts qu'ils ne cessent de déployer à Nicosie et à New York en vue de trouver une solution à la question de Chypre. Nos remerciements vont également aux Etats Membres qui contribuent à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et tout naturellement aux vaillants officiers et soldats de la Force et au personnel civil stationné dans l'île.

80. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le représentant de Chypre a demandé à exercer son droit de réponse. Je lui donne la parole.

81. M. MAVROMMATIS (Chypre) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais prendre encore quelques minutes du temps précieux du Conseil pour répondre très brièvement aux allusions que le représentant de Turquie a faites à l'égard du Gouvernement chypriote et je voudrais dire une fois de plus que de telles déclarations semblent être faites au mépris le plus total des dispositions de la Charte, de la pratique de l'Organisation des Nations Unies, du règlement intérieur provisoire du Conseil et du droit international en général.

82. Comme il a fait allusion à la déclaration d'ouverture du Secrétaire général, je voudrais simplement, à ce sujet, renvoyer les membres du Conseil à la réponse que j'ai faite à une référence analogue le 11 décembre 1980 [2257^e séance, par. 65] ainsi qu'aux nombreuses déclarations explicatives que nous avons faites sur la question, tant ici qu'à Chypre.

83. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Le Conseil de sécurité vient donc de terminer l'étape actuelle de l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Adieux à M. Mikhail Sytenko, secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité

84. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de lever la séance, je voudrais dire quelques mots pour prendre congé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité, M. Mikhail Sytenko. Je suis sûr de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en lui exprimant notre profonde reconnaissance pour ses grandes qualités diplomatiques, sa chaleureuse cordialité et sa courtoisie irréprochable ainsi que pour l'aide qu'il n'a cessé d'apporter au Conseil dans tous les aspects de ses travaux. Au moment où il quitte le Secrétariat, je tiens à lui donner l'assurance qu'il nous manquera, comme homme et comme titulaire des fonctions dont il était chargé. Il nous laissera un souvenir ineffaçable. Au nom du Conseil, je lui

adresse nos vœux les plus fervents pour lui-même, pour sa famille, pour son bonheur personnel et pour celui de son pays.

85. M. LEPRETTE (France) : Monsieur le Président, vous avez souhaité que cette séance soit brève, aussi ne m'en voudrez-vous pas de reporter à notre prochaine séance l'expression de la satisfaction que nous éprouvons à vous voir diriger nos travaux comme l'hommage que nous adresserons à votre distingué prédécesseur pour le mois de mai, M. Nisibori. Mais j'ai un mot à dire pour m'associer à l'hommage que vous venez de rendre à M. Mikhaïl Sytenko. Les discours qui viennent du cœur peuvent d'ailleurs être brefs, et je ne prendrai pas beaucoup du temps du Conseil.

86. En effet, puisque cette séance pourrait être la dernière à laquelle participe M. Sytenko, secrétaire général adjoint pour les affaires politiques et les affaires du Conseil de sécurité, je voudrais lui dire, en tant que le plus ancien des membres occidentaux du Conseil et m'exprimant en leur nom, combien nous regrettons de le voir partir. M. Sytenko a été pendant trois années, dans ce secteur si important de l'Organisation où sont évoquées et traitées les questions les plus difficiles concernant la paix et la sécurité internationales, un secrétaire général adjoint en tous points remarquable. Attentif, avisé, parfaitement informé, toujours soucieux de tenir compte des courants d'opinions existant au sein du Conseil, il a fait bénéficier celui-ci de sa considérable expérience diplomatique et en a assuré le fonctionnement dans des conditions qui ont fait notre admiration. C'est pour moi un plaisir et un privilège de rendre hommage à M. Sytenko et de le remercier des services qu'il a rendus à tous avec une courtoisie jamais en défaut, un grand sens de l'humour et un souriant esprit de coopération. Je lui présente, au nom des membres occidentaux du Conseil, nos vœux pour son bonheur personnel et pour le succès de l'importante mission qui va lui être confiée par le gouvernement de son pays.

87. M. OTUNNU (Ouganda) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes certains que vous vous acquitterez des tâches qui vous incombent avec votre compétence particulière et vos qualités de travailleur acharné. Je voudrais aussi remercier M. Nisibori, qui a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

88. Parlant au nom des membres non alignés du Conseil, je voudrais rendre hommage à M. Sytenko pour la façon dont il a conduit nos travaux. Il s'est montré un fonctionnaire international exemplaire. Il a fait preuve de grandes qualités intellectuelles qui lui ont permis de s'attaquer aux problèmes complexes des relations internationales et de traiter avec des personnes venant de toutes les parties du monde et appartenant à des cultures et à des systèmes politiques

différents. Dans ses travaux, il a fait preuve de ténacité, de persévérance et de patience lorsqu'il a dû intervenir face à différentes positions et déceler les points d'entente qui pouvaient se faire jour, et la question que nous avons examinée aujourd'hui témoigne de sa compétence. En outre, il a favorisé la cause de la paix et de la sécurité internationales. Il a beaucoup aidé ceux d'entre nous qui sont membres du Conseil de sécurité pour deux ans seulement à se familiariser avec le règlement intérieur du Conseil.

89. Son départ est une lourde perte pour l'Organisation, mais nous espérons que nous aurons l'occasion de le rencontrer dans d'autres fonctions où ses qualités seront utilement mises à contribution. Ses conseils nous ont été très précieux, et nous lui souhaitons, à lui et à sa famille, un avenir heureux.

90. M. FLORIN (République démocratique allemande) [*interprétation du russe*] : Je suis particulièrement heureux de vous saluer, Monsieur le Président, vous qui représentez un grand pays avec lequel la République démocratique allemande a des liens d'amitié, en votre qualité de président du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous félicite, vous qui avez toujours défendu les principes de la Charte des Nations Unies et que nous connaissons pour les talents diplomatiques que vous avez déployés depuis que le Mexique est devenu membre du Conseil. Je suis certain que, sous votre présidence, les travaux du Conseil seront fructueux.

91. Je voudrais en même temps relever la manière dont le représentant du Japon s'est acquitté de ses fonctions de président durant le mois de mai. C'est avec un plaisir particulier que je rappelle que le Président de la République démocratique allemande s'est rendu officiellement dans son pays durant ce même mois.

92. Au nom de la délégation de la République démocratique allemande, je voudrais m'associer aux paroles aimables que vous-même, Monsieur le Président, et les membres du Conseil avez déjà prononcées à l'égard du camarade Mikhaïl Sytenko qui va bientôt quitter l'Organisation. Il est certain qu'il mérite tous nos éloges. Sa grande expérience de diplomate nous a aidés dans nos travaux et nous lui sommes très reconnaissants de son aide. Nous nous rappellerons toujours avec plaisir sa collaboration aux travaux du Conseil et nous nous souviendrons toujours de lui et de sa femme, décédée soudainement à New York. Nous voulons féliciter un pays qui a des diplomates aussi brillants que le camarade Sytenko, dévoués aux principes de la collaboration entre les Etats afin de parvenir à la paix et de résoudre les problèmes existants. La République démocratique allemande souhaite de tout cœur au camarade Sytenko plein succès pour l'avenir.

93. M. YANG Hushan (Chine) [*interprétation du chinois*] : Tout d'abord, au nom de la délégation

chinoise, je voudrais vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes certains que, sous votre direction compétente, le Conseil obtiendra des résultats fructueux dans ses travaux. La délégation chinoise tient à vous assurer de son entière coopération. Nous aimerions aussi remercier le représentant du Japon qui a dirigé avec succès les travaux du Conseil de sécurité pendant le mois de mai.

94. Je voudrais dire quelques mots au sujet de M. Mikhail Sytenko, secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité. Dans l'accomplissement de ses fonctions, il a rendu de grands services au Conseil de sécurité et a apporté sa contribution personnelle. A la veille de son départ, je voudrais exprimer la gratitude de la délégation chinoise pour la façon dont il s'est acquitté de son rôle.

95. M. MIYAKAWA (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de ma délégation, je tiens tout d'abord à m'associer aux félicitations qui vous ont été adressées à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin et nous sommes très confiants dans la manière dont vous dirigerez le Conseil dans les prochains jours.

96. Je voudrais également exprimer la reconnaissance de ma délégation et adresser nos éloges au secrétaire général adjoint Sytenko pour la compétence avec laquelle il s'est acquitté de ses fonctions pendant son mandat. A notre tour, nous lui adressons nos vœux de santé et de succès pour l'avenir.

97. Enfin, je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte, Monsieur le Président, pour vous remercier ainsi que les autres orateurs qui ont eu des paroles si obligeantes pour M. Nisibori qui, malheureusement, est absent de New York pour quelque temps. S'il avait été là, je suis sûr qu'il nous aurait dit que la petite contribution qu'il a apportée au Conseil n'a été possible que grâce à l'entière coopération et à l'amabilité de tous les membres du Conseil.

98. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous adresser les félicitations très cordiales de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes très heureux de saluer à ces hautes fonctions le représentant du Mexique, pays uni à l'Union soviétique par de nombreux liens d'amitié depuis des années. Au cours des négociations qui ont eu lieu dernièrement à Moscou entre le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique et son homologue du Mexique, les deux parties se sont prononcées en faveur de l'élargissement et de l'approfondissement des liens d'amitié traditionnels entre nos deux pays. Nous avons eu plus d'une fois, Monsieur le Président, l'occasion de nous

convaincre de vos éminentes qualités diplomatiques et nous sommes certains que dans l'accomplissement de ces hautes fonctions de président, vous contribuerez à l'efficacité et au succès des travaux du Conseil.

99. Qu'il me soit permis également d'exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai, le représentant du Japon, M. Nisibori, pour la manière dont il a su en diriger les travaux.

100. A l'occasion du retour prochain dans son pays de notre compatriote, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques spéciales et aux affaires du Conseil de sécurité, Mikhail Dmitrievich Sytenko, la délégation soviétique voudrait se joindre aux représentants qui ont déjà pris la parole aujourd'hui pour lui dire combien elle a apprécié sa compétence et lui exprimer sa gratitude pour le travail fructueux qu'il a accompli dans le cadre du Secrétariat et pour la contribution importante qu'il a apportée à l'efficacité des travaux du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité.

101. La grande expérience diplomatique et les éminentes qualités personnelles et professionnelles de M. Sytenko ont incontestablement contribué à l'établissement d'une atmosphère de coopération sérieuse dans les relations entre les délégations des pays membres du Conseil de sécurité et dans les rapports entre les fonctionnaires du département qu'il dirigeait. C'est un facteur non négligeable dans la recherche de solutions aux problèmes complexes et aigus qu'examine le Conseil de sécurité.

102. La délégation soviétique souhaite à M. Mikhail Dmitrievich Sytenko plein succès dans ses fonctions diplomatiques futures tendant au renforcement de la paix et de la coopération internationales et nous lui souhaitons santé, bonheur et prospérité.

103. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne la parole à M. Mikhail Sytenko.

104. M. SYTENKO (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires du Conseil de sécurité) [*interprétation de l'anglais*] : C'est une occasion extrêmement rare pour un secrétaire général adjoint que de prendre la parole à cette table et je voudrais vous en remercier très sincèrement, Monsieur le Président et, par votre intermédiaire, tous les membres du Conseil de sécurité, notamment ceux qui ont bien voulu prononcer d'aimables paroles à mon égard.

105. Mais tout a un début et tout a une fin et c'est pourquoi je suis obligé, aujourd'hui, de vous faire mes adieux, car mes services au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui ont commencé il y a trois ans, prennent fin. Pendant tout ce temps j'ai essayé d'apporter ma modeste contribution à la cause que

nous servons tous et je me suis efforcé de m'acquitter au mieux de mes fonctions.

106. Dans cette brève déclaration, je tiens à exprimer mes remerciements les plus sincères au Secrétaire général pour son amitié, la fructueuse coopération et l'aide qu'il m'a apportées dans l'accomplissement de mes fonctions.

107. Je voudrais une fois de plus vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, de votre aimable coopération et de la compréhension dont vous avez fait preuve. Je tiens à vous souhaiter tout le succès possible dans la réalisation de l'objectif le plus noble de l'Organisation

des Nations Unies, à savoir la paix internationale et la sécurité pour toutes les nations.

La séance est levée à 17 h 55.

NOTE

¹ Traité de garantie (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 382, n° 5475, p. 3); Traité relatif à la création de la République de Chypre (*ibid.*, n° 5476, p. 9) et Traité d'alliance entre le Royaume de Grèce, la République de Turquie et la République de Chypre (*ibid.*, vol. 397, n° 5712, p. 287).

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何获取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经销处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o dirjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
